



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information

Rapport de certification ANSSI-CC-SITE-2024/07

Nordic Oulu - Finland

Paris, le 24 Août 2024

Le directeur général de l'Agence
nationale de la sécurité des systèmes
d'information

Vincent STRUBEL

[ORIGINAL SIGNE]



AVERTISSEMENT

Ce rapport est destiné à fournir aux commanditaires un document leur permettant d'attester du niveau de sécurité offert par le site dans les restrictions d'usage définies dans ce même rapport. Les résultats de cette évaluation de site peuvent ainsi être réutilisés par les développeurs de produits qui utilisent ce site dans le cycle de vie de leur produit. Dans tous les cas le rapport devra être utilisé conjointement avec la cible de sécurité du site.

La certification ne constitue pas en soi une recommandation de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
Centre de certification
51, boulevard de la Tour Maubourg
75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.

Référence du rapport de certification	ANSSI-CC-SITE-2024/07
Nom du site	Nordic Oulu - Finland
Adresse du site	Technopolis Peltola Campus Yrttipellontie 1, 90230 Oulu, Finland
Critère d'évaluation et version	Critères Communs version 3.1 révision 5
Tâches génériques liées aux critères d'assurance ALC	ALC_CMC.4 ALC_CMS.5 ALC_DVS.2 ALC_LCD.1 ALC_TAT.2 ALC_FLR.3
Commanditaire	NORDIC SEMICONDUCTOR ASA Otto Nielsens v 12 7052 Trondheim, Norvège
Centre d'évaluation	SERMA SAFETY & SECURITY 14 rue Galilée, CS 10071, 33608 Pessac Cedex, France

PREFACE

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les rapports de certification. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7) ;
- les certificats délivrés par le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information attestent que l'exemplaire des produits ou systèmes soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

La certification de site constitue un sous-ensemble des travaux requis pour une certification de produit.

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet cyber.gouv.fr.

TABLE DES MATIERES

1 Le projet 6

1.1 Identification du site 6

1.2 Étapes du cycle de vie 6

1.3 Périmètre de l'évaluation..... 6

2 L'évaluation..... 7

2.1 Référentiels d'évaluation 7

2.2 Travaux d'évaluation 7

3 La certification 8

3.1 Conclusion..... 8

3.2 Restrictions d'usage 8

ANNEXE A. Références documentaires du site évalué..... 9

ANNEXE B. Références liées à la certification 10



1 Le projet

1.1 Identification du site

Les éléments constitutifs du site sont identifiés dans la liste de configuration [CONF].

Le site évalué est le suivant :

Nordic Oulu - Finland

Technopolis Peltola Campus Yrttipellontie 1, 90230 Oulu, Finland

1.2 Étapes du cycle de vie

Le site de production identifié au paragraphe 1.1 est un site de développement de semi-conducteurs.

Les activités suivantes entrent dans le cadre de cette certification :

- développement et test de logiciels embarqués pour circuits intégrés ;
- développement et test de circuits intégrés (Inclus le design hardware et le design de software dédié).

1.3 Périmètre de l'évaluation

Conformément à la cible de sécurité du site [SST], le certificat porte sur le site identifié dans le chapitre 1.1 et couvre les activités listées dans le chapitre 1.2.

2 L'évaluation

2.1 Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux **Critères Communs version 3.1 révision 5** [CC], à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel [CEM], à [SITE_CER], et en conformité avec [MSSR].

Les travaux d'évaluation ont été réalisés conformément à [NOTE02]. Cet audit est valide jusqu'au 18 octobre 2026.

2.2 Travaux d'évaluation

Le rapport technique d'évaluation du site [RTE], remis à l'ANSSI le jour de sa finalisation par le CESTI (voir date en bibliographie) », détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation des classes ALC et AST sont à « **réussite** ».

Le guide [GUIDE_FLR] décrit les modalités de communication au développeur des défauts identifiés par les utilisateurs des produits développés sur ce site.

3 La certification

3.1 Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

Ce certificat atteste que le site « Nordic Oulu - Finland » soumis à l'évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées dans sa cible de sécurité [SST] pour les tâches génériques¹ des composants d'assurance ALC_CMC.4, ALC_CMS.5, ALC_DVS.2, ALC_LCD.1, ALC_TAT.2, et ALC_FLR.3.

Toutes les exigences de [MSSR] sont satisfaites.

Ce site, pour les composants d'assurance cités ci-dessus, est donc adapté pour les certifications de produits visant un niveau d'assurance jusqu'à EAL5 augmenté de ALC_DVS.2 et ALC_FLR.3. Ce niveau comprend les exigences classiquement requises pour les produits de type microcircuits du domaine « cartes à puces et dispositifs similaires » pouvant faire l'objet d'une reconnaissance selon les accords [SOG-IS]² et [CCRA]³.

3.2 Restrictions d'usage

Ce certificat porte sur le site spécifié au chapitre 1.1 du présent rapport de certification.

Les utilisateurs de ce site doivent analyser la cohérence de ce présent certificat avec les exigences de développement de leur produit et notamment s'assurer du respect des hypothèses, telles que spécifiées dans la cible de sécurité du site [SST].

¹ Des tâches génériques sont des tâches qui peuvent s'effectuer indépendamment d'un produit particulier tel qu'identifié dans [AIS38].

² Reconnaissance jusqu'au niveau EAL7 dans le cadre de cet accord.

³ Reconnaissance jusqu'au niveau EAL2 dans le cadre de cet accord.

ANNEXE A. Références documentaires du site évalué

[SST]	Cible de sécurité du site de référence pour l'évaluation : - <i>Site Security Target Nordic Oulu Finland</i>, référence 4525_003, version 2.10, 29 mai 2024. Pour les besoins de publication, la cible de sécurité du site suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation : - <i>Site Security Target Nordic Oulu Finland</i>, référence 4525_014, version 2.11, 10 juin 2024.
[RTE]	Rapport technique d'évaluation : - <i>Evaluation Technical Report Site_OULU Site Certification project</i>, référence Site_OULU_ETR_v1.0, version 1.0, 19 juin 2024. Rapport de réutilisation : - <i>Site Technical Audit Report Site_OULU</i>, référence Site_OULU_STAR_v1.0, version 1.0, 19 juin 2024.
[CONF]	Liste de configuration du site : - <i>Configuration Items List - Oulu and Tampere certification</i>, référence <i>Configuration Items List - Oulu and Tampere certification – 385253431</i>, version 40.
[GUIDE_FLR]	Guide utilisateur lié à ALC_FLR : - <i>Security Advisory</i>, référence 4525_012, version 2.

ANNEXE B. Références liées à la certification

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information.	
[CER-P-01]	Certification critères communs de la sécurité offerte par les produits, les systèmes des technologies de l'information, les sites ou les profils de protection, référence ANSSI-CC-CER-P-01, version 5.0.
[CC]	<i>Common Criteria for Information Technology Security Evaluation</i> , avril 2017, version 3.1, révision 5: - <i>Part 1: Introduction and general model</i>, référence CCMB-2017-04-001 ; - <i>Part 2: Security functional components</i>, référence CCMB-2017-04-002 ; - <i>Part 3: Security assurance components</i>, référence CCMB-2017-04-003.
[CEM]	<i>Common Methodology for Information Technology Security Evaluation: Evaluation Methodology</i> , avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-004.
[CCRA]	<i>Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security</i> , 2 juillet 2014.
[SOG-IS]	<i>Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates</i> , version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.
[MSSR]	<i>Joint Interpretation Library – Minimum Site Security Requirements</i> , version 3.1, décembre 2023.
[SITE_CER]	<i>Site Certification</i> , version 1.0, révision 1, Octobre 2007, référence CCDB-2007-11-001, BSI (<i>Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik</i>).
[NOTE02]	Note d'application : Visite de l'environnement de développement, ANSSI-CC-NOTE-02, version 6.0, 16 avril 2021.